

M. Hopkins: Permettez-moi de relever cette observation. En 1957, on est passé du libéralisme à un gouvernement conservateur minoritaire. En 1958, le changement fut encore plus marqué. En 1962, le retour fut partiel, suivi en 1963 d'un retour en masse au libéralisme. C'est pendant ces années que les gens en place à Ottawa ont fait du chemin, parce que les députés ne siégeaient pas assez longtemps à Ottawa pour s'y implanter solidement et défendre leur cause politique. A mon avis, les grands changements soudains à la Chambre des communes tels que celui de 1958 sont regrettables, pour le gouvernement et pour l'histoire. J'espère avoir précisé ma première déclaration, que je maintiens.

Dans le comté de Renfrew, l'expansion forestière est nécessaire. C'est une excellente région pour le développement du tourisme. Je parle du canton de Nipissing, au sud du parc Algonquin et de Pembroke, où les taxes municipales sont déjà élevées. Si l'on amenait un grand nombre de nouvelles industries dans la région, elles devraient payer de lourds impôts pour les services dont elles auraient besoin.

Ayant étudié cette mesure, j'en ai conclu que ce qui s'applique le mieux à notre situation dans le comté de Renfrew, dans le district de Nipissing et dans le comté de Lanark, c'est le projet de loi que la Chambre a adopté le 24 mars 1969, le bill C-173. L'article 24 du projet de loi concernait les régions spéciales dont je parle. En voici le texte.

Le gouverneur en conseil peut, par décret, désigner une région du Canada à titre de zone spéciale, pour la période spécifiée dans le décret, lorsqu'on a constaté qu'elle exige des mesures spéciales destinées à favoriser l'expansion économique et le relèvement social, par suite de l'insuffisance exceptionnelle des possibilités d'emploi productif pour la population de cette région ou du territoire dont fait partie cette région.

L'intérêt de la mesure, c'est que les articles ne concernant pas seulement le développement du tourisme et l'élaboration de projets de reboisement, mais aussi l'octroi de fonds destinés à bâtir l'infrastructure d'une communauté, tâche qui incombe normalement aux seuls contribuables de la municipalité. Ce genre de mesure ferait énormément de bien aux régions mentionnées par le député de Renfrew et de Lanark et par moi-même aujourd'hui.

Je le répète, ce sont des fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui ont préparé la voie à cette décision, que le cabinet a prise. Quand on l'a annoncée, un député provincial de ma région, un des partisans de M. Robarts,

a déclaré que le gouvernement de l'Ontario, avait tenté de faire désigner l'Est de la province, en particulier le comté de Renfrew, mais que le gouvernement fédéral avait pris sa décision avant même que des consultations aient lieu.

J'ai sous les yeux une coupure de l'*Observer* de Pembroke du 3 septembre 1969 que j'ai fait parvenir au ministère de l'Expansion économique régionale. Lorsque j'ai exigé une explication, on m'a tout d'abord demandé qui était M. Yakabuski. J'ai expliqué qu'il était le député provincial de Renfrew-Sud. Selon cet article:

M. Yakabuski a dit s'être adressé à tous les paliers du gouvernement à Ottawa pour savoir exactement ce qui s'était passé.

«Un fonctionnaire a constaté que des consultations avaient eu lieu où l'on proposait notamment d'inclure l'Est de l'Ontario dans les régions ayant droit aux subventions au développement régional, mais qu'aucune entente n'avait pu être conclue.»

On m'a dit que les fonctionnaires de l'Ontario n'avaient jamais demandé que Renfrew soit une région désignée. Aucun fonctionnaire à Ottawa n'a reçu une communication quelconque.

Passons à autre chose. Ma région avait été désignée pendant une courte période aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions. En 1963, lorsque le gouvernement du très honorable Lester B. Pearson a pris le pouvoir, il y avait à Pembroke plus de 3,000 chômeurs inscrits. On nous mit alors sur la liste des régions désignées. Je me rappelle avoir pris la parole lors de la dernière législature après la désignation de la région bornée à l'est par le Pontiac, au nord par Nipissing et à l'ouest par Parry Sound-Muskoka et Haliburton. J'avais alors comparé le comté de Renfrew au golfe d'Aqaba s'avancant dans la mer d'un territoire désigné.

• (5.50 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Une voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: J'ai presque terminé. Je sais que le député de Timiskaming (M. Peters) veut parler. J'ai comparé à un dos de chameau la carte qui avait été dressée à la suite